

Relevé de conclusions de la séance du CCAS  
du 4 octobre 2022

Le comité central d'action sociale (CCAS) des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétique et du secrétariat d'Etat à la mer s'est réuni le 4 octobre 2022 sous la présidence de M. Franck Robert.

En préambule de cette séance, le DRH a répondu aux déclarations liminaires des organisations syndicales (CGT et CFDT), certaines réponses étant regroupées infra sous l'intitulé des points à l'ordre du jour, et a confirmé que la négociation sur la protection sociale complémentaire sera bien inscrite à l'agenda social, dès 2023 car il a été obtenu de la MGEN de raccourcir d'un an l'échéance du référencement actuel.

**Points inscrits à l'ordre du jour :**

**1-Approbation du procès-verbal du CCAS des 1<sup>er</sup> et 13 juillet 2022**

Le procès-verbal est approuvé.

**2- Suivi des relevés de conclusions des précédentes réunions**

Application de la TVA de 10 % sur les subventions repas.

Suite à la demande syndicale, la DRH a relayé à la DGAFF la demande d'une réunion explicative sur ce sujet. Il n'a pas été fixé de date à ce stade.

Tableaux budgétaires

Les informations communiquées dans les tableaux budgétaires seront plus détaillées (comparatif pluriannuel).

Projet de typologie des CIL

En l'absence de remarque des organisations syndicales, la typologie est stabilisée.

Le travail s'engage désormais avec la direction du numérique sur la mise à jour de l'outil DPAS WEB.

**3- point sur l'enquête « action sociale »**

Le questionnaire d'enquête sur l'action sociale, anonyme, sera développé sur le logiciel LimeSurvey.  
Il sera hébergé sur Internet.

8 à 10 minutes seront nécessaires pour répondre à la quarantaine de questions.

Une information sera également réalisée sur l'intranet.

Les destinataires du message sont les agents du pôle ministériel, hors EP.

L'enquête sera disponible durant trois semaines.

Une fois l'ensemble des réponses recueillies, le prestataire externe, Opinion Way, exploitera les données brutes issues des quelques milliers de répondants.

Un retour sera fait auprès des membres du CCAS d'ici la fin de l'année sur les réponses à l'enquête.

Il est demandé aux CLAS de relayer le questionnaire aux retraités, compte tenu de l'impossibilité juridique de disposer d'un fichier nominatif par le canal du SRE.

#### **4- Point budgétaire**

Pour 2023, a été obtenue une rallonge significative des crédits dédiés à l'action sociale, bien au-delà de la revalorisation de la PIM repas.

#### **5- point sur l'expérimentation du prêt études et sur les prêts du comité d'aide sociale**

Les prêts sociaux et prêts d'installation sont en légère progression par rapport à 2021. Au 30 septembre 2022, 15 prêts études ont été accordés pour les trois régions l'expérimentant depuis juillet, résultat encourageant.

Le nouveau prêt « vert » d'amélioration de l'habitat sera lancé dès le premier trimestre 2023 sur la base d'un montant de 3 000 euros, consécutivement à l'arbitrage sur ce sujet, en commençant par trois régions. Sera mis en place un dispositif d'information des services, de communication et de suivi dans le temps, en lien avec le CAS et le service social.

#### **6- bilan des crédits d'initiative locale (CIL) des CLAS**

Le nombre d'actions réalisées et la consommation de crédits CIL sont en augmentation par rapport à 2020, avec le constat d'une reprise des activités en présentiel, sans pour autant atteindre le niveau de 2019. Le nombre de participants aux activités proposées dépasse quant à lui celui de 2019.

La CGT informe la DRH d'un prochain courrier sur les difficultés de revalorisation de dotations CIL des CLAS dans certaines régions. La DRH va expertiser le sujet.

#### **7- Harmonisation des subventions de restauration dans les DIR et DIRM**

Elle sera étendue dans tous les services pour lesquels il existe des solutions conventionnées. L'enjeu sera de conduire dans le même temps une incitation appuyée vis-à-vis des services n'ayant pas encore conventionné pour les inviter à rechercher de possibles conventionnements.

#### **8 - questions diverses**

RAS